

**Élections URPS
Pharmaciens 2015**

LE PROGRAMME DE L'USPO

2016-2020

**UN PROJET OUVERT,
SOU MIS À LA CONCERTATION,
POUR DEVENIR LE PROJET
DE TOUS LES PHARMACIENS**



**VALORISONS
NOS
COMPÉTENCES**

LE PROGRAMME DE L'USPO 2016-2020 — ÉLECTIONS URPS PHARMACIENS 2015



Créée en 2001, l'USPO est un jeune syndicat déterminé à défendre la profession et à moderniser le syndicalisme. Des combats difficiles ont été gagnés par notre syndicat comme l'amélioration de la marge sur les conditionnements trimestriels, le blocage des TFR généralisés systématiques à 24 mois, le passage du plafond des remises génériques de 17 à 40%. Toutes ces actions ont été menées en respectant notre principal engagement : consulter les pharmaciens avant toute prise de décision majeure.

L'USPO, fidèle à cet engagement, continue à vous donner la parole pour construire son programme électoral. Le projet de l'USPO sera donc soumis à une large concertation de l'ensemble des pharmaciens dans toutes les régions.

L'USPO s'engage, quel que soit le résultat des élections, à consulter les pharmaciens avant toute négociation avec les pouvoirs publics et à chercher un consensus avec l'ensemble des syndicats.

Plus jamais de signature par un seul syndicat!

**AUCUN SYNDICAT
NE DOIT AVOIR
LA MAJORITÉ ABSOLUE!**

SOMMAIRE

- 3 Les axes prioritaires de l'USPO
- 4 L'économie, vers un véritable honoraire de dispensation
- 6 Le développement et la rémunération des missions du pharmacien d'officine
- 9 La pharmacie en milieu rural, le lien ville-hôpital et l'intégration des nouvelles technologies dans l'exercice officinal, autant de garanties de proximité pour les patients
- 11 Comment participer ?



L'USPO vous a toujours proposé des idées novatrices, tant au niveau du métier que de l'économie et nous voulons aujourd'hui définir avec vous les orientations stratégiques et fondamentales relatives à l'évolution de la pharmacie d'officine.

Nous aborderons avec vous **3 grands thèmes** :

-  L'économie, vers un véritable honoraire de dispensation.
-  Le développement et la rémunération des missions du pharmacien.
-  L'exercice en milieu rural, le lien ville-hôpital et l'intégration des nouvelles technologies dans l'exercice officinal, autant de garanties de proximité pour les patients.

L'ÉCONOMIE, VERS UN VÉRITABLE HONORAIRE DE DISPENSATION



La politique du gouvernement est claire et connue de tous.

Les pouvoirs publics intensifient les baisses de prix des médicaments et renforcent la maîtrise médicalisée entraînant une diminution du nombre de lignes par ordonnance et du nombre de boîtes dispensées. À cela s'ajoute le déremboursement éventuel de plusieurs classes thérapeutiques.

La politique des industriels est claire et connue de tous. Les laboratoires souhaitent modifier les conditionnements, associer dans un même médicament plusieurs principes actifs qui induisent une dégradation de notre marge.

Malgré ces évidences, **la réforme actuelle de la rémunération reste fortement liée à la boîte de médicament et ne nous protège en aucun cas des baisses de prix.** Elle transfère la marge des médicaments pour les pathologies chroniques vers des médicaments peu chers, exposés à des changements de stratégie industrielle ou de déremboursement (paracétamol, homéopathie, ...).

De plus, la marge à 0% au-delà de 1500€ induit une rémunération pour le pharmacien inférieure à la taxe (TVA) de 2,1% perçue par l'État.

Cette réforme détruit l'économie des officines, met à mal la relation des pharmaciens avec leurs patients qui s'interrogent, voire critiquent cet honoraire, non inclus dans le prix affiché du médicament.

> Pour plus d'informations sur cette réforme : www.uspo.fr

Cet honoraire à la boîte nous exclut de toute participation à la maîtrise médicalisée.

L'USPO a refusé de signer cette réforme et avait proposé, dès le mois de juillet 2013, une alternative crédible.

Au vu des premiers résultats de 2015 et des baisses de prix annoncées, l'USPO souhaite **une véritable réforme et la signature d'un contrat de 3 ans avec l'État fixant la marge du réseau.** Sans visibilité et sans confiance, aucune réforme n'est possible.

LES PRÉCONISATIONS DE L'USPO

- Signer un contrat de 3 ans avec l'État et l'Assurance maladie pour garantir la rémunération des pharmacies et réformer notre marge.
- Introduire, dès cette année, un véritable honoraire à l'ordonnance en refusant l'étape de l'honoraire à 1€ en 2016, pour ne pas subir une nouvelle baisse de marge sur tous les médicaments au-dessus de 1,61€.
- Transformer l'actuel honoraire de dispensation en forfait fixe intégré dans le prix public du médicament.
- Supprimer la tranche à 0% de marge au-delà de 1500€.
- Introduire un véritable honoraire à la dispensation en privilégiant les ordonnances inférieures à 15€.

- Réduire la TVA sur les médicaments conseils.
- Ne plus comptabiliser dans les dépenses de ville les médicaments délivrés à l'hôpital (traitement hépatite C...).
- Régler le problème des ruptures de stock de médicaments et interdire les frais de livraison des grossistes.

- Équilibrer les rapports entre les fournisseurs et les pharmaciens pour permettre, notamment aux groupements, de faire bénéficier des meilleures conditions d'achats au plus grand nombre d'officines.
- Modifier le rattachement des pharmaciens d'officine au commerce de détail et les inclure dans les professions libérales pour toutes les enquêtes statistiques sur les revenus.

LE DÉVELOPPEMENT ET LA RÉMUNÉRATION DES MISSIONS DU PHARMACIEN D'OFFICINE



Les pharmaciens d'officine sont aujourd'hui confrontés à des évolutions sociales et technologiques majeures : le vieillissement de la population, l'augmentation des pathologies chroniques, la diminution du temps d'hospitalisation, l'émergence des objets connectés...

Pour répondre à ces nouveaux défis, la pratique professionnelle du pharmacien d'officine évolue. La loi «Hôpital Patients Santé Territoire» (HPST) a défini, en 2010, de nouvelles missions qui permettent aux pharmaciens d'officine de répondre au plus près aux besoins des patients. Cinq ans plus tard, **ces nouvelles missions sont inscrites dans la loi mais peu sont réellement valorisées par les pouvoirs publics, et notamment par l'Assurance maladie**, à l'instar du pharmacien correspondant, du pharmacien référent et des nouveaux services à la personne.

L'USPO veut obtenir **une reconnaissance et une rémunération adaptée** aux nouvelles missions du pharmacien d'officine, professionnel de santé à part entière.



LES PRÉCONISATIONS DE L'USPO

De nouvelles missions rémunérées

- Concrétiser le statut de pharmacien correspondant dans le cadre conventionnel avec l'Assurance maladie pour le suivi des patients chroniques.
- Pérenniser le statut du pharmacien référent en EHPAD.
- Mettre en œuvre de nouveaux entretiens pharmaceutiques et obtenir une rémunération dans un délai acceptable tenant compte de l'investissement du pharmacien.
- Développer et rémunérer les actions de prévention et de dépistage en officine.

Pharmacien, spécialiste du médicament

- Mettre en œuvre, en partenariat avec les complémentaires Santé, la prise en charge d'un parcours de soins de premier recours pour la médication officinale, véritable réponse contre l'ouverture du monopole.
- Valoriser et obtenir une rémunération pour la PDA en ville et en EHPAD.
- Rémunérer les interventions pharmaceutiques, notamment dans le cas de refus de dispensation, de modification ou d'adaptation du traitement.
- Écarter la dispensation à l'unité des médicaments, en autorisant le pharmacien à adapter la dispensation à la durée de traitement conformément à l'AMM.

- Conforter la place du pharmacien dans l'observance, le bon usage et l'évaluation en vie réelle des médicaments et le rémunérer pour cela.
- Impliquer le pharmacien d'officine dans la conciliation médicamenteuse.
- Organiser la continuité ville/hôpital en faisant respecter la désignation de sa pharmacie par le patient au moment de son entrée à l'hôpital. Le maintien à domicile (MAD) et l'hospitalisation à domicile (HAD) doivent être confiés au pharmacien choisi par le patient.

Simplifier l'exercice des pharmaciens

- Alléger les tâches administratives.
- Simplifier le tiers payant et renforcer la garantie de paiement.
- Intégrer dans les logiciels métiers des aides à la décision et développer la messagerie sécurisée pour faciliter la coordination des soins.
- Supprimer les indus réclamés aux pharmaciens sur des limites de remboursement de dispositifs médicaux (bandelettes, bas de contention...).

LA PHARMACIE EN MILIEU RURAL, LE LIEN VILLE-HÔPITAL ET L'INTÉGRATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS L'EXERCICE OFFICINAL, AUTANT DE GARANTIES DE PROXIMITÉ POUR LES PATIENTS



Les pharmaciens d'officine sont présents en ville, dans les quartiers mais également en zone rurale. Ce maillage est l'un des principaux atouts de notre profession et satisfait aux besoins de la population.

L'USPO s'est toujours mobilisée pour le maintenir et continue de le faire **en défendant les règles d'installations des officines, en refusant l'entrée des capitaux extérieurs**, mais également en proposant à la profession de nouvelles pistes de réflexion.

Les pharmacies sont une des portes d'entrée dans le système de santé et parfois l'unique recours lorsqu'il n'y a aucun médecin à proximité.

Une organisation centrée sur la pharmacie de proximité doit permettre de maintenir les personnes âgées à leur domicile, de sécuriser les patients chroniques et les sorties hospitalières précoces, en intégrant notamment les nouvelles technologies dans l'exercice officinal. Ces dernières doivent aider le pharmacien à mieux accompagner le patient dans sa prise en charge individuelle et l'évolution de sa pathologie.

LES PRÉCONISATIONS DE L'USPO

- Développer l'équipement des pharmacies en outils de télésanté pour le suivi des patients et intégrer la messagerie sécurisée dans nos logiciels.
- Maintenir les quotas et les règles d'installation liées à la population résidente. Étudier avec les ARS la situation des pharmacies en difficulté pour écarter le risque de fermeture et garantir aux patients un accès aux médicaments sur l'ensemble du territoire.
- Promouvoir la place du pharmacien au sein d'équipes pluridisciplinaires dans la prise en charge de pathologies chroniques, des personnes âgées et de la sortie hospitalière.
- Faire respecter la dispensation officinale des médicaments vétérinaires pour les animaux de rente et les animaux de compagnie.





ENSEMBLE, CONSTRUISONS L'AVENIR DE NOS ENTREPRISES



COMMENT PARTICIPER ?

Prenez connaissance de notre projet et réagissez.

Deux possibilités :

- Partagez vos propositions sur le site Internet USPO de votre région ou écrivez-nous directement à l'adresse **electionspharmaciens@uspo-paris.fr**
- Venez échanger et débattre avec nous dans les réunions régionales.

Votre participation est essentielle pour que ce programme devienne le vôtre.

**L'USPO :
UNE AUTRE VISION
DU SYNDICALISME
POUR NOTRE PROFESSION**

**L'USPO, UNE AUTRE VISION
DU SYNDICALISME**

**POUR UNE MEILLEURE
DÉFENSE PROFESSIONNELLE,
AUCUN SYNDICAT NE DOIT
AVOIR LA MAJORITÉ ABSOLUE**

**ENSEMBLE, CONSTRUISONS
L'AVENIR DE NOS ENTREPRISES**



www.uspo.fr

Tél. 01 46 47 20 80 - Fax 01 71 18 34 10
E-mail electionspharmaciens@uspo-paris.fr

 [@Syndicat_USPO](https://twitter.com/Syndicat_USPO)

 [Uspo](https://www.facebook.com/Uspo)